

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17314**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technico-commercial des industries graphiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et des industries graphiques - Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC)	Secrétaire CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

Code(s) NSF :

322w Commercialisation : vente de livres et produits imprimés, librairie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP technico commercial des industries graphiques doivent pouvoir réaliser les activités suivantes :

- Organiser des actions commerciales
- Elaborer et présenter une offre commerciale adaptée aux besoins du client
- Assurer le suivi de ses activités
- Intégrer les contraintes de production et communiquer et rendre compte
- Mettre en œuvre les procédures qualité sécurité et environnement
- Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en œuvre des compétences suivantes :
- Effectuer une veille commerciale
- Utiliser les techniques et outils de prospection
- Organiser son travail
- Préparer des actions commerciales
- Gérer un fichier clients-prospects
- Comprendre les besoins et les attentes des clients
- Evaluer la faisabilité technique d'un produit
- Rédiger une offre commerciale
- Conduire un entretien, une négociation commerciale
- Conseiller le client
- Fidéliser le client
- Gérer la relation client en situation de réclamations ou de litiges
- Analyser ses performances commerciales
- Analyser une action commerciale à posteriori
- Assurer l'interface entre le client et les services internes
- Transmettre à la direction les informations commerciales relatives aux clients
- Communiquer et rendre compte
- Communiquer avec son équipe
- Intégrer l'environnement informatique dans son travail
- Intégrer les possibilités et les contraintes des entreprises des industries de l'impression et de la communication
- Intégrer les possibilités et les contraintes de la réalisation graphique plurimédias
- Intégrer les possibilités et les contraintes du prépresse
- Intégrer les possibilités et les contraintes liées à l'impression et au façonnage
- Intégrer les possibilités et les contraintes liées au conditionnement, à l'expédition et au routage
- Prendre en compte le traitement de la couleur
- Appliquer les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Intégrer les enjeux liés au respect de l'environnement dans sa production
- Assurer le suivi de la qualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur des Industries Graphiques représente en 2016 : 4 200 établissements France entière. Regroupés en trois grandes familles de métiers : prepresse (NAF 1813z), imprimerie (NAF1812z), façonnage (NAF 1814z), les entreprises sont plutôt de petite taille 75% des entreprises comptent moins de 10 salariés. Les 50 000 salariés du secteur se répartissent de la façon suivante : 19 % des salariés en prepresse, 45% des salariés en impression et 36% des salariés en façonnage.

technico commercial des industries graphiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :**Pour le candidat ayant suivi une formation préparatoire au CQP, il doit**

Valider tous les blocs de compétences, c'est-à-dire obtenir une note minimum de 12/20 à chaque bloc de compétences composant le CQP.

Rédiger et présenter un dossier professionnel et obtenir une note minimum de 12/20

Le candidat rédige un dossier professionnel sur la base d'une trame qui lui est remis en amont. Dans ce dossier, le candidat est amené à décrire son parcours de formation ainsi que son projet professionnel. Il présente son entreprise et les productions qu'il a réalisées.

L'oral se déroule en 2 temps :

le candidat présente son dossier (10 minutes)

un temps d'échange avec le jury autour du dossier professionnel (20 minutes)

Une fois que le candidat a terminé son oral, le jury délibère et complète la grille de notation prévue à cet effet.

Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Après avoir renseigné un dossier de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de technico-commercial des industries graphiques, celui-ci va rédiger un dossier-mémoire. Il s'agit, en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant le métier et les activités mises en œuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation du candidat qui soit la plus représentative possible de ses acquis.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17314 - Organiser des actions commerciales	Epreuve écrite
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17314 - Elaborer et présenter une offre adaptée aux besoins du client	Epreuve pratique (simulation de vente)
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17314 - Assurer le suivi de ses activités	Rapport d'activités
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 17314 - Intégrer les contraintes de production et communiquer et rendre compte	Epreuve écrite + épreuve orale
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 17314 - Mettre en oeuvre les procédures qualité, sécurité et environnement	Epreuve écrite

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	En fonction du ou des modalités d'évaluation, le jury sera composé de : Pour les épreuves écrites et les rapports d'activités : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat pour les épreuve pratiques, les épreuves orales et le dossier professionnel : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation et un professionnel (du secteur ou non) ayant des compétences dans la certification visée
En contrat de professionnalisation	X	En fonction du ou des modalités d'évaluation, le jury sera composé de : Pour les épreuves écrites et les rapports d'activités : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat pour les épreuve pratiques, les épreuves orales et le dossier professionnel : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation et un professionnel (du secteur ou non) ayant des compétences dans la certification visée
Par candidature individuelle	X	En fonction du ou des modalités d'évaluation, le jury sera composé de : Pour les épreuves écrites et les rapports d'activités : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation du candidat pour les épreuve pratiques, les épreuves orales et le dossier professionnel : 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la formation et un professionnel (du secteur ou non) ayant des compétences dans la certification visée
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Technico-commercial des industries graphiques » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une dizaine de titulaires du CQP par an

Autres sources d'information :

[UNIIC - CPNEFP Imprimerie et industries graphiques](#)

[IDEP](#)

Lieu(x) de certification :

CPNEFP

68 Boulevard Saint Marcel

75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE (59)

MEDIAGRAF, LA PLAINE SAINT DENIS (93)

GOBELINS, NOISY LE GRAND (93)

AFI LNR, MONT SAINT AIGNAN (76)

GRAFIPOLIS, NANTES (44)

CIFOP, L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

Historique de la certification :